



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 avril 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 18 avril 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUQUE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH et Mme. EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à M. TEXIER, Mme CIUDAD-KADI, Mme FAULE et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. GIRAULT.

Secrétaire de séance : Mme DIMPRES Zaraa

N° 2025-059 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLAMECY (CCAS) :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 avril 2025,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de financer les actions qui relèvent de sa compétence, une subvention de 85 000 € est demandée par le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2025.

Il est proposé les modalités de versement de la subvention comme suit :

- Avril 2025 : 25 000 €
- Mi-mai 2025 : 20 000 €
- Fin juin 2025 : 20 000 €
- Mi-septembre 2025 : 20 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur les modalités de versement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action sociale de Clamecy une subvention de 85 000 € au titre de l'année 2025,
- DIT que les modalités de versement s'établissent comme suit :
 - Avril 2025 : 25 000 €
 - Mi-mai 2025 : 20 000 €
 - Fin juin 2025 : 20 000 €
 - Mi-septembre 2025 : 20 000 €

Dépense inscrite au budget 2025, article 657 363.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire